

UNIVERSITE DE MONTREAL

ECONOMIE DE LA DROGUE

PAR

PHILIPPE LAHENS

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES  
FACULTE DES ARTS ET DES SCIENCES

Rapport de recherche présenté  
En vue de l'obtention de la  
Maîtrise ès Sciences ( Msc )

( Avril 1990 )

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Mr Claude Montmarquette qui a suscité le projet et dirigé son déroulement. Sa sollicitude et sa disponibilité sont vivement ressenties.

	Page
<u>INTRODUCTION</u> .....	1
<u>PARTIE I</u> : VENTE DE DROGUE ET RATIONALITE ECONOMIQUE.....	5
I.1            VENDRE DE LA DROGUE , POURQUOI ?.....	6
I.2            MODELE DE COMPORTEMENT ET RATIONALITE ECONOMIQUE.....	6
I.3            RICHESSE ET REVENU.....	10
<u>PARTIE II</u> : COUTS DE VENTE DE DROGUE.....	12
II.1            COUTS DIRECTS ET INDIRECTS.....	12
II.1.1 - COUTS DIRECTS.....	13
II.1.2 - COUTS INDIRECTS.....	15
II.2            COUTS SPECIFIQUES.....	22
II.2.1 - COUTS ET DOMMAGE SOCIAL.....	24
II.2.2 - DROGUE ET EXTERNALITES.....	27
<u>PARTIE III</u> : DIFFICULTES DE RESOLUTION DU PROBLEME.....	29
III.1            FAUT-IL ALLER AUX SOURCES DU BENEFICE.....	29
III.2            LA LEGALISATION SERAIT-ELLE UNE SOLUTION ?.....	31
III.3            ANALYSE DE L'EQUILIBRE.....	33
III.3.1 - ANALYSE DE L'EQUILIBRE PARTIEL.....	33
III.3.1.1. - CAS DE LA MARIJUANA.....	34
III.3.1.2. - CAS DE LA COCAINE.....	35
III.3.2. - ANALYSE DE L'EQUILIBRE DYNAMIQUE.....	36
III.3.2.1. - CAS DE LA MARIJUANA.....	36
III.3.2.2. - CAS DE LA COCAINE.....	38
III.4            EFFET DU RENFORCEMENT DE LA LOI.....	40
III.4.1. - HARASSER LES VENDEURS ?.....	40
III.4.2. - HARASSER LES ACHETEURS ?.....	42
<u>PARTIE IV</u> :        TENDANCES DU MARCHE ET PERSPECTIVES.....	43
IV.1            TENDANCE DU MARCHE POUR LES ANNEES A VENIR.....	43
IV.2            UN PAYS PARTICULIER : LE PANAMA.....	48
<u>CONCLUSION</u> :.....	50

## INTRODUCTION

L'un des aspects les moins connus du phénomène de la drogue est certainement la question du trafic, de l'arrivée des drogues sur le marché, de leur circulation, de leur revente et de leur consommation en tant que marchandise. Il s'agit pourtant d'une question essentielle puisqu'avec le trafic on touche à l'origine du phénomène, à son point de départ. Ainsi donc toucher la question de la drogue comme une question économique nous amène au coeur du problème dans toute sa complexité. La production de la drogue est en effet une réalité socio-économique semblable à la production de café ou de pétrole par exemple. Il est essentiel de rappeler que les exportations de cocaïne rapportent davantage à la Colombie que le café(14). Les exportations dont sont bénéficiaires les trafiquants représentent la suite logique d'un phénomène économique semblable à beaucoup d'autres. Ces exportations correspondent à une demande des pays développés, à l'existence d'une clientèle et à la possibilité de réaliser des bénéfices. Vu sous cet angle, les trafiquants représentent l'équivalent d'une multinationale, traitant avec les producteurs ou leurs représentants, transformant la marchandise, la distribuant ensuite dans les pays demandeurs, suscitant lorsqu'il le faut la demande, de la même manière que les spécialistes du marketing suscitent continuellement de nouveaux besoins de consommation. Les besoins de consommation inscrits " psychologiquement " par la dépendance dans la majorité de la

population ne sont pas moins forts ni moins opératoires du point de vue des mécanismes économiques à l'échelle internationale.

Ainsi les trafiquants continueront à importer de la drogue et les pays à en produire tant qu'il y aura une clientèle, de la même manière qu'une multinationale continuera à importer un produit pour lequel il existe une demande, et ceci quelle que soit la politique de restriction à l'importation que l'Etat concerné aura pu mettre en place. Les sommes d'argent mises en jeu, tant au niveau de la production et des conditions de vie des producteurs, qu'au niveau du trafic international interdisent de penser que l'on puisse arriver à cette solution " finale" du problème de la drogue que constituerait l'arrêt complet de la production en s'aidant d'une stratégie purement répressive. Si tant est que l'on puisse trouver des solutions de remplacement permettant aux producteurs et aux pays producteurs eux mêmes de recueillir des avantages équivalents, le problème ne serait pas résolu pour autant. Les déterminations réelles sont donc d'un ordre strictement économique.

Ainsi chaque année au Canada et ce depuis 1985, le trafic de drogue procure aux entreprises criminelles des revenus bruts estimés à plus de 9.4 milliards de dollars.[7] (1988). Ce montant extraordinaire équivaut au budget annuel d'opération de General Motors du Canada et dépasse largement celui d'autres multinationales oeuvrant au pays. Il équivaut à une somme de 376 \$ par individu par an ou 1300 \$ par famille. Par comparaison aux spiritueux, les canadiens n'ont dépensé que 6 milliards en 1986.[7]

Un potentiel monétaire d'une telle importance représente une source de revenus illicites que l'individu n'aurait pu se procurer sur le marché légal du travail et des investissements et de ce fait représente un obstacle majeur aux efforts de répression policière, et ce, pour deux raisons essentielles:

- L'aspect lucratif de cette activité encourage les organisations criminelles et les petits trafiquants à poursuivre ce commerce et incite de nouveaux éléments à s'y impliquer ;
- Les organisations criminelles qui ont de grandes ressources peuvent financer des opérations de plus en plus " perfectionnées" et amortir les pertes occasionnelles entraînées par des mesures policières.

En bref, il est maintenant évident que l'emprisonnement et la perte d'un chargement de drogues ne sont, pour des organisations criminelles, que les risques du métier. En termes plus précis, au Canada comme ailleurs, les gains potentiels compensent largement les risques de peines judiciaires. Par conséquent, toute mesure de répression contre les crimes très lucratifs telle la drogue devrait viser à éliminer les profits illicites tirés de cette activité criminelle. Ainsi, les relations entre la loi et l'économie n'ont jamais été exclues des préoccupations de la science économique.

De ce fait, l'économie de la drogue apparaît essentiellement comme une extension de la microéconomie au - delà du domaine de la loi. Elle met l'accent sur les modèles de comportement à l'aide des outils classiques tels le coût du temps

par exemple .Mais son ambition est loin de s'arrêter à l'approche microéconomique ;Pour mieux cerner le problème nous avons jugé bon de diviser notre travail en quatre parties traitant successivement de la démarche rationnelle de ceux qui s'y impliquent, des coûts directs et indirects, des difficultés de résolution du problème et en dernier lieu des tendances et perspectives du marché.

En considérant le problème sur le plan social, nous devons toujours par l'approche microéconomique poser le problème des lois et de la répression policière. Ce sera la problématique essentielle de notre exposé tout en nous réservant le droit d'en faire quelques propositions dans la conclusion .

PARTIE I : VENTE DE COCAINE ET RATIONNALITE ECONOMIQUE

I.1. - VENDRE DE LA DROGUE POURQUOI ?

Il convient de rappeler toutefois que les individus conservent la possibilité d'utiliser leur temps et leurs ressources pour participer à une activité légale. Même si dans ce type d'activité, les risques d'échec ne sont pas exclus, on peut à priori estimer que l'activité légale est plus sécurisante car il y a toujours la possibilité de bénéficier de l'assurance-chômage qui n'existe pas dans les activités illégales comme le commerce de la drogue. En outre les pertes licites par le feu ou les accidents peuvent être compensées par une assurance alors qu'en général de telles modalités ne se rencontrent pas dans les activités illégales.

Ainsi si nous considérons deux activités légale et criminelle mutuellement exclusives, un individu (J) choisira de vendre la drogue (activité criminelle) (D) ou le projet légal (L) ou sera indifférent entre ces deux activités si l'espérance mathématique de l'utilité du projet (D) est supérieure, inférieure ou égale à l'espérance mathématique de l'utilité du projet (L). Ce qui peut se mettre sous la forme suivante:

$$E ( U_j (D) ) \geq \leq E ( U_j (L) )$$



Mais le projet légal (L) incorpore le risque du chômage. Si on appelle  $K_{j1}$  la probabilité de chômage pour l'individu (j) s'il oeuvrait dans l'activité légale,  $Y_{j1}$  le revenu légal et  $C_{j1}$  le coût du chômage, alors l'espérance d'utilité de l'individu dans l'activité légale serait:

$$E(U_j(1)) = (1-K_{j1}) U_j(Y_{j1}) + K_{j1} U_j(Y_{j1} - C_{j1})$$

En vertu de ces hypothèses, la vente de drogues comme crime serait payant car l'individu étant libre de choisir, agit dans le but de maximiser son utilité compte tenu de ses contraintes et de ce fait maximise son utilité en oeuvrant dans le commerce de la drogue comme activité illégale. Ainsi, le commerce de la drogue comme crime est payant si l'on tient compte de la risquophobie de l'individu.

## I.2. - MODELE DE COMPORTEMENT ET RATIONALITE ECONOMIQUE

D'après Stiegler, (1970) [15] commettre une infraction est un acte de production de revenus ou un acte de consommation ou les deux. Mais dans le cas du commerce de la drogue, les objectifs pécuniaires sont manifestes et l'influence des bénéfices de consommation peut être importante par suite notamment des phénomènes d'interdépendance dans les fonctions de préférence ou de satisfaction. Ainsi donc, il existe une certaine dualité dans la vente de drogue en particulier de la cocaïne du fait même du

phénomène d'addiction qui découle de la consommation et des revenus élevés anticipés.

Vendre ou ne pas vendre de la drogue? Pourquoi? Telles sont les questions auxquelles nos policiers s'efforcent chaque jour d'y répondre sans pour autant apporter de réponses satisfaisantes. Le vendeur de drogue se trouve confronté à un problème de choix. La vente de drogue lui procure une somme d'avantages et d'inconvénients. D'un coté, il a la possibilité de se comporter " légalement" et d'acquérir des avantages légaux. Pour opérer ce choix, il doit évaluer les perspectives des projets. Dans le cas qui nous préoccupe, nous insisterons uniquement sur la vente de drogue qui est le projet criminel. Ainsi, la vente de drogue par un individu peut être conçue comme une activité pouvant produire une augmentation potentielle de sa richesse, de son bien-être ou des deux. Toutefois par cette action, le même individu a la possibilité d'enregistrer une réduction de ces mêmes éléments. Il peut être démasqué, arrêté et de ce fait subir un châtement. L'ensemble de ces éléments concourt donc à la détermination de la valeur de la vente de drogue comme activité illégale.

Malgré la diversité des infractions possibles au code criminel, dont la vente de drogue, un comportement commun économique donc rationnel est assuré. A cet égard, l'analyse économique semble se démarquer de façon très nette de l'approche des sociologues, criminologues etc.... Ainsi, l'approche économique

part de l'idée essentielle que ceux qui enfreignent la loi ou ceux qui la respectent répondent à des incitations constituées par les avantages et les inconvénients potentiels des activités légales ou illégales. On peut noter que cette approche de la vente de drogue ou de tout autre infraction au code criminel reprend à son compte le vieux dicton populaire "l'occasion fait le larron". Mais ceci n'implique en aucune façon que les industriels de la drogue en tant que groupes, soient similaires en tout points aux individus qui respectent la loi ou que les réponses aux incitations soient les mêmes. On retrouve ici le principe de séparation de la Microéconomie : fonction de préférences, possibilités, choix. Ce qui permet essentiellement de pouvoir séparer l'action des possibilités objectives pour des préférences données, c'est à dire pour des caractéristiques personnelles ou des conditions exceptionnelles pouvant affecter par exemple l'insertion ou le penchant de certains individus dans cette activité illégale. Mais il importe ici de faire intervenir le concept de coût d'option. Dans le langage économique, le coût d'opportunité est le sacrifice du meilleur usage alternatif auquel aurait pu être destiné un bien ou un service. Dans le cas qui nous préoccupe, c'est le coût d'option entre le revenu provenant de l'activité légale comme le marché du travail par exemple et le revenu de l'activité illégale. Dans le même ordre d'idées il convient de souligner que la possession de cocaïne n'est pas plus anormale que la possession de nicotine mais que par un "accident" historique et pour des raisons médicales, la possession de cocaïne a été déclarée illégale alors que la possession de

nicotine ne l'est pas. La nature des deux acquisitions n'est pas si différente comme le veut la croyance populaire et de ce fait, le vendeur de cocaïne n'est pas moins rationnel que la tabagie au coin de la rue. La loi a simplement provoqué une hausse des prix des articles à base de cocaïne, ce qui a eu pour résultats immédiats de provoquer des gains illégaux et un marché "noir". Si la production et la vente de cocaïne est illicite, il en découle que plus les risques de ce marché augmentent, plus les profits s'accroissent.

Mais la richesse et le revenu peuvent - ils influencer le comportement criminel ?

### RICHESSSE ET REVENU

Leurs influences peuvent être saisies en utilisant le caractère asymétrique des modalités de sanctions. Le caractère spécifique de la prison peut jouer tout d'abord sur l'incitation à entrer dans l'activité illégale. Pour des raisons identiques et sous des conditions d'aversion relative croissante par rapport au risque, les individus plus fortunés semblent moins incités à participer aux activités réprimées par l'incarcération (15) Aussi, les auteurs des délits dont les revenus sont élevés sont conduits à dépenser plus pour réduire leur probabilité d'être démasqués car le coût de l'échec est relativement lourd en terme du manque à gagner par rapport aux dépenses. Pris sous cet angle, on peut facilement expliquer pourquoi le commerce de la drogue est devenu l'apanage de certains hommes d'état. En réalité, de part leurs fonctions politiques, ils bénéficient de la complicité de la machine policière et de ce fait peuvent minimiser les dépenses relatives à la probabilité d'être démasqués et maximiser les revenus.

Par contre pour les vendeurs moins fortunés et ne bénéficiant pas de ces atouts politiques, le temps est un facteur essentiel pour ne pas dire déterminant dans la maximisation des

revenus. Ils vont de ce fait utiliser le temps de façon plus intensive, c'est à dire en vendant le maximum dans un laps de temps relativement court pour réduire la probabilité de l'amende. On peut donc prévoir une corrélation positive ou négative entre la probabilité d'arrestation et la richesse de l'individu selon que la peine encourue est mesurée en unités monétaires ou en unités de temps. L'impact de la richesse ou du revenu sur le niveau de la condamnation par contre est un peu incertain. Pour répéter Becker (1968) (1), la propension à utiliser du temps pour réduire la probabilité d'une sentence de prison n'est pas reliée aux gains car la punition ou le châtement est évalué en unités de temps; pas plus que ne l'est l'incitation à utiliser la monnaie pour réduire la probabilité d'une amende donnée car ici le châtement est fixé en termes monétaires. Toutefois, cette neutralité peut être brisée si on met l'accent sur l'investissement global effectué par le vendeur de drogue pour sa défense. L'investissement en ressources, variant avec le niveau potentiel de la sentence peut être lié au revenu par suite des substitutions temps - monnaie impliquées par une élévation du revenu même si on néglige le fait que la liberté ne peut pas être considérée comme un bien inférieur.

## PARTIE II: COÛTS DE LA VENTE DE DROGUE

La vente de drogue étant un crime, on peut supposer qu'elle a connu son expansion parallèlement au développement et constitue ce qu'on qualifie dans le jargon économique d'externalité. Ainsi des ressources ont été dépensées pour prévenir ce crime et le punir. La seconde partie de notre travail va donc se fixer sur le coût de cette activité illégale car sa rentabilité est une fonction de divers coûts et de rendements.

### II.1. COÛTS DIRECTS ET INDIRECTS

D'après la théorie économique, un coût explicite ou coût direct est celui dans lequel les ressources sont utilisées et pour lesquelles un paiement comptant ou en espèce est effectué. Dans le cas d'un abus de drogue par exemple, les ressources sont utilisées pour guérir des conséquences médicales et la main d'oeuvre est payée en salaires. Par contre, en ce qui concerne les coûts implicites ou coûts indirects, ce sont des ressources utilisées mais pour lesquelles aucun paiement n'est fait. Quant un consommateur de drogue est hospitalisé, son temps est utilisé mais aucun paiement formel ne lui est fait. Pour mieux évaluer les coûts indirects on doit ici se référer au coût d'opportunité ou au coût d'option du temps que l'individu hospitalisé est en train de sacrifier. Et dans cette perspective, les ressources ne sont pas utilisées à d'autres fins, à d'autres biens qui auraient pu

augmenter le bien être de la société, mais plutôt engendrent un coût.

#### II.1.1. - LES COÛTS DIRECTS

Il ne fait point de doute que le produit de la vente de drogue dépend d'éléments analogues à ceux rencontrés dans les activités licites. Ainsi, l'aptitude, l'expérience, le "learning by doing" (14) semblent pouvoir l'influencer favorablement. Mais comme dans toute autre activité, le vendeur peut enregistrer des échecs en étant appréhendé. Mais ce qu'il faut retenir c'est que le coût de cet échec correspond au coût de l'insuccès dans les autres activités légales. Comme on l'a mentionné plus haut, des ressources rares sont utilisées dans la fonction de production de la vente de drogue. Le temps de l'individu, les moyens matériels, les moyens de transport, les ressources pour obtenir des informations, ainsi que les services de complices ou de mules (individus chargés de transporter la drogue dans d'autres pays pour répéter le jargon policier), sont autant de facteurs qui peuvent concourir à la production de l'output. D'après Becker et Lancaster (1966) (2) il y a production même si l'activité n'est pas marchande et rémunératrice. A ces coûts directs, il convient d'ajouter les coûts des matières premières qui entrent dans la production du produit fini c'est à dire la cocaïne prête à être consommée. Il



convient de citer entre autres l'acétone et d'autres produits chimiques synthétiques réglementés par certains pays et dont la vente est soumise aux lois des pays producteurs.

Ainsi nous pouvons regrouper comme suit les coûts directs :

- Traitement médical

Les consommateurs de drogue lorsqu'ils sont hospitalisés nécessitent un personnel médical, de l'équipement et des services de tout genre.

- Coût de renforcement de la loi

La possession de drogue étant un crime, l'application de la loi requiert des dépenses de personnel policier, des bâtisses (prisons) et tous ces facteurs contribuent à augmenter les coûts pour la société. La consommation de drogue entraîne aussi d'autres coûts tels les vols et les crimes par les toxicomanes. A ces coûts, il convient d'ajouter ceux engendrés par la surveillance policière, le paiement des agents doubles, les équipements électroniques etc...

- Coût du système judiciaire

Lorsqu'ils sont arrêtés, la société doit payer des frais de justice tels la défense, l'accusation etc....

- Coûts de correction

Dans cette politique, on englobe les maisons de désintoxication, les coûts de réhabilitation sociale etc...

- Coûts de prévention

Dans cette catégorie, on englobe les coûts d'information et de publicité et les coûts de la recherche et de l'évaluation.

- Perte de bâtisses

En général les toxicomanes occupent des maisons vacantes ou en réparation et quelquefois mettent le feu par inadvertance. La destruction qui s'en suit est une perte pour la société.

II.1.2. - COÛTS INDIRECTS

Sous cette rubrique on pourrait classer:

- Chômage

Selon toute évidence, les toxicomanes font augmenter le niveau de chômage à un niveau beaucoup plus élevé qu'il le serait s'il n'y avait pas consommation de drogue [9]. En effet les toxicomanes sont instables dans leur emploi et de ce fait ne peuvent le conserver.

- Traitement d'urgence

Dans certains cas, le toxicomane doit quitter son emploi pour recevoir d'urgence des soins médicaux. Cela entraîne des coûts indirects d'hospitalisation car la consommation de drogues résulte souvent en des désordres biologiques qui nécessitent une hospitalisation. De ce fait, le temps perdu à l'hôpital pourrait être consacré au travail ou à une activité plus rentable.

- Décès relié à la drogue

A cause des morts prématurées reliées à la drogue, il y a une perte pour la société de biens et services qui auraient pu être produits,

consommés ou rentabilisés.

- Absentéisme

Les abus de drogue causent souvent de l'absentéisme au travail. D'où une perte d'efficacité pour la société.

- Incarcération

Les toxicomanes qui sont arrêtés sont incarcérés et ne sont plus capables de travailler. Là encore, il y a une perte de production sociale.

A tous ces coûts indirects il conviendrait d'ajouter une augmentation de la criminalité ainsi que des coûts des assurances pour les bâtisses et autres biens sis dans les zones à risques.

SCHEMA DE LA REPRESSION EVALUABLE EN DOLLARS

	Juge	
Travailleurs sociaux	Greffier	Sténographe

Corps policiers	Descente	Tribunal
Polices provinciales	Arrestation	Sentence
Polices municipales	Enquête	Couronne
Indicateurs		Témoin

Dépense	Traitement médical
	Personnel - entretien

Acquittement	Agent de probation conditionnelle
--------------	--------------------------------------

Non - Lieu	conditionnelle, reclassement
Sentence de peine privative	institutionnalisation
	libération

Amende		libération conditionnelle
Sentence suspendue	prison	manque à gagner fin de sentence
		Assistance de la famille par une institution sociale (fédérale, provinciale, municipale )

Dans le tableau qui suit nous avons grâce aux travaux du N.I.D.A. (16), essayer d'inventorier les coûts économiques dus à l'abus de drogue (en général) et de les comparer à ceux de la cocaïne.

COUTS ECONOMIQUES DUS A L'ABUS DE DROGUE AUX ETATS UNIS (millions)

	<u>Toutes drogues</u>	<u>Cocaine</u>
<u>Composantes des coûts directs</u>		
Traitement médical	\$ 494.	\$ 111.2
Visites d'urgence	12.	1.2
Soins d'urgence	314.	72.
Soins mentaux d'urgence	35.	8.
Coûts médicaux variés	133.	30.
<hr/>		
coûts d'application de la loi	1.342	780.
Lois sur la drogue	667.	105.
Dépenses publiques anti-drogues	419.	419.
Dépenses privées anti-drogues	256.	256.
<hr/>		
<u>Coûts du système judiciaire</u>	296.	151.
Lois sur la drogue	158.	25.
Lois anti-droque	124.	124.
<hr/>		
Coûts de punition	294.	161.
Lois sur la drogue	158.	25.
Contrôle du trafic de drogue	93.	46.5
Prévention de l'abus de drogue	995.	535.
Perte de bâtisses	84.	84.
<hr/>		
<u>TOTAL DES COUTS DIRECTS</u>	<u>3,598.0</u>	<u>\$ 1,6687</u>

COMPOSANTES DES COUTS INDIRECTS

Chômage	3,716.0	3,716.0
Désintoxication d'urgence	0.4	0.04
Hospitalisation d'urgence	20.0	4.6
Soins mentaux	8.0	1.8
Décès à cause de la drogue	12.5	2.3
Absentéisme	1,595.0	161.0
<u>Incarcération</u>	1,205.0	494.0
Lois sur les drogues	845.0	134.0
Lois anti-drogues	360.0	360.0
Perte de travail	88.0	47.0
<u>TOTAL DES COUTS INDIRECTS</u>	<u>6,643.9</u>	<u>4,4426.74</u>
<u>TOTAL DES COUTS DIRECTS</u>	<u>3,598.0</u>	<u>1,868.70</u>
<u>COUTS TOTAUX</u>	<u>10,241.9</u>	<u>6,295.4</u>

SOURCES: N.I.D.A Measures for drug abuses treatment program  
(1973), 13 New - York.

On a donc des masses d'argent considérables plus ou moins bien contrôlées par l'Etat. Ce contrôle ne va pas pouvoir être opéré au niveau des grands trafiquants, il le sera encore au niveau du petit consommateur. Ce qui peut paraître paradoxal eu regard de la répression policière qui "semble traquer " les grands trafiquants de la Colombie. Nous essayerons de démontrer dans une partie ultérieure de notre travail les effets réels d'une telle politique. C'est plutôt le petit trafic qui va être régulièrement ponctionné et contrôlé. Ce qu'il faut qu'on comprenne, c'est que le but de ces actions répressives au niveau de la base n'est pourtant pas le profit, puisque précisément à la base il n'y a pas d'argent, il n'y a qu'un peu de drogue et que cette drogue perd sa valeur dès qu'elle sort des circuits de distribution du trafic. Ainsi l'objectif de cette répression au niveau du petit toxicomane sera un de contrôle et de répression.

Le tour de force de cette opération, c'est de faire croire que le coût du fonctionnement de la machine répressive est le coût du crime. Ainsi l'Etat serait doublement exploité: par les trafiquants et les drogues qui font circuler des flux d'argent et de drogue incontrôlables; par le fonctionnement d'une machine répressive coûteuse destinée à protéger la vie des citoyens. En réalité, ce qu'on appelle le coût du crime, c'est le coût de fonctionnement de la machine juridico - policière. Comme le démontrent les graphiques précédents, dans le cas du Canada on aurait pu ajouter des dépenses



de soins. Mais on aurait pu ajouter le dommage social car son importance est fondamentale. Toutefois, nous y avons réservé une partie ultérieure de notre travail car il constitue la justification économique des interdictions et conditionne la réaction sociale contre la criminalité. Son évaluation est pourtant délicate car elle suppose des comparaisons d'utilité et de ce fait les estimations empiriques ne peuvent qu'en donner bien souvent une vision très imparfaite.

## II.2. - LES COÛTS SPECIFIQUES

Les coûts "directs" de production que nous avons soulignés précédemment ne rassemblent qu'une faible partie des désavantages attachés à la vente et à la production de drogue. Etant une activité illégale, la vente de cocaïne tombe sous le coup d'une sanction infligée par la société, sanction dont les éléments visent essentiellement à faire diminuer le bien être des individus concernés à chaque étape de la procédure de répression. Si le vendeur est démasqué, il peut perdre tout ou en partie le produit de son activité illégale. Il se peut même que son inculpation l'oblige à supporter des frais d'avocat. Au stade ultime de la procédure, l'individu subit le coût du châtement. A cet égard, on peut remarquer le caractère asymétrique des sanctions. Tandis que l'amende est directement évaluée en termes monétaires, la peine d'emprisonnement par contre se mesure en unités de temps. Il en résulte que la valeur monétaire ou l'équivalent monétaire d'une

sentence de prison donnée varie selon chaque individu. En effet le coût d'une peine d'incarcération est mesurée par la valeur actuelle du coût d'opportunité du temps et du coût psychologique de détention. (nette des bénéfices obtenus durant la période d'incarcération). Mais les coûts immédiats imposés à l'individu par l'arrestation et le châtement ne sont pas d'ailleurs les seuls éléments à considérer car les vendeurs de drogue peuvent enregistrer une réduction des revenus dans les activités légales soit à cause de leur passé criminel, soit du fait des restrictions (manque de scolarité etc...) apportées au domaine des activités légales qui leur sont ouvertes. Ainsi le coût pour un individu de se "lancer" dans le commerce de la drogue peut être vu en termes de la perte d'espérance d'utilité associée à la vente de drogue. Ainsi soient ( Pjd) la probabilité que l'individu soit démasqué, (Fjd) la valeur actuelle en termes monétaires des pertes dues à l'arrestation, (Yjd) le gain net de la revente de drogue et (Uj) la fonction d'utilité associée à l'arrestation qui peut se mettre sous la forme:

$$E (Ujd) = pjd Uj ( Yjd - Fjd ) + (1 - pjd ) Uj ( Yjd )$$

Vous conviendrez avec nous qu'Arrow a utilisé une telle démarche dans son modèle de formation spécifique sur le marché du travail où l'éducation agissait comme filtre.

Toutefois, si la probabilité (p) d'être découvert pour une infraction est indépendante du nombre (n) d'infractions

commises durant une période de temps, alors la probabilité d'être démasqué pour une infraction devient:

$$\alpha = 1 - (1 - p)^n$$

valeur qui tend à augmenter avec le nombre (n) d'infractions. Ainsi pour augmenter leurs gains, les vendeurs de drogue ne sont pas incités à commettre des infractions dispersées dans le temps. Ils ne le seront que si (p) augmente après chaque arrestation par suite d'une meilleure connaissance par la police des méthodes de l'individu. (1)

#### II.2.1. - COUTS ET DOMMAGE SOCIAL

L'étude de l'impact économique de la vente de drogue n'est pas entièrement nouvelle. Dans le but de comprendre la grandeur du problème relatif à l'abus de drogue, de comparer ses impacts aux autres problèmes auxquels la société doit faire face, plusieurs chercheurs ont essayé d'estimer ces couts. Le premier effort véritable déployé dans ce sens demeure incontestablement celui de Holahan aux Etats - Unis (5) qui tenta d'estimer en 1969 le coût social du problème de la cocaïne. Ainsi l'un des premiers éléments considérés représentait le coût d'opportunité de la consommation de cocaïne en terme de perte de revenu national.

Quant aux coûts immédiats, on peut inclure ceux de l'administration, de la justice criminelle, les dépenses privées

pour la protection contre le crime, les pertes dues à l'activité criminelle et le coût de l'assurance.

Par contre d'autres auteurs tels Martin (12) envisagent la notion de coût social en distinguant trois concepts fondamentaux:

- Le coût pour l'économie: dommage causé aux personnes et aux choses, ou leur anéantissement total qui prive l'économie de leurs services.
- Le coût du transfert pour l'individu, les pertes causées par des transferts de biens qui ne sont pas détruits.
- Le coût pour les finances publiques: coût de la lutte contre la drogue.

D'autres auteurs tel A. BOMBET(4) par contre ont retenu;

- La charge pour les finances publiques, c'est à dire de la dépense concernant la répression et la prévention spécifique diminuée des récupérations diverses (travail, amendes).
- La charge de cette activité illégale pour les entreprises et les particuliers. Il s'agit ici du coût des atteintes à la vie humaine, des atteintes aux biens et des frais engagés pour la protection contre le crime.
- Le profit de cette activité illégale; produit d'infractions n'amenant ni destruction ni transfert forcé.

Quant à Ann D. White et Carl P. Simon,(17) ils ont retenu pour cette approche les coûts tangibles qu'ils ont divisé en deux groupes: les coûts directs et les coûts indirects.

### LE DOMMAGE SOCIAL

Son importance est fondamentale car il constitue la justification économique des interdictions et conditionne la répression. Ainsi le dommage social doit tenir compte du caractère réciproque de l'illégalité. Si nous appelons  $O$  le niveau de l'activité qui consiste en la vente de drogue, le montant du dommage (externe)  $E$  doit vérifier la relation suivante:  $E = E(O)$  et  $E' > 0$ . Dans un processus cumulatif, l'élargissement de l'analyse à plusieurs victimes permet de représenter  $E'$  comme la somme des pertes marginales individuelles. La valeur sociale des gains des vendeurs de drogue tend aussi à vérifier la même relation

$$G = G(O) \text{ et } G' > 0$$

Le dommage social ou dommage net doit donc pondérer alors les externalités des victimes par les économies internes des vendeurs de drogue. Ce qui peut être calculé en faisant la différence entre les deux équations que nous avons trouvées précédemment. On peut donc écrire:

$$D(O) = E(O) - G(O)$$

La partie où  $D'(O) > 0$  fournit exactement la justification la plus forte pour une limitation de cette activité. Dans cette région, la

vente de drogue qui est une activité criminelle est socialement mauvaise.(9) Pour atteindre l'optimum, les économies externes doivent être portées à un niveau où elles sont juste contrebalancées par les économies internes; car dans la région  $D'(0)$ , on a la possibilité d'augmenter le bien être par une réduction du niveau des opérations et par des transferts adéquats.

### II.2.3. - DROGUES ET EXTERNALITES

D'après la théorie économique, la convergence vers l'optimum par l'équilibre concurrentiel suppose que le bien être de chaque individu dépend uniquement des activités sur lesquelles il exerce un contrôle et inversement que ces dernières n'affectent pas le bien être des autres. Dans ce cas, les coûts, les bénéfices privés et sociaux sont identiques. (11) En permettant à chaque individu de la société de maximiser sa propre utilité, l'optimum de Pareto est atteint tandis que le bien être collectif est maximum si la distribution de richesse est elle même optimale.

Par contre, l'existence d'externalités comme c'est le cas dans le commerce de la drogue perturbe l'identification des concepts privés et sociaux et dès lors, le niveau de cette activité qui entraîne un optimum personnel ne conduit plus nécessairement à un optimum de bien être collectif.

Pour atteindre cet optimum de bien être social, des restrictions par des moyens adéquats doivent être apportées au niveau de

l'activité produisant des déséconomies externes. Nous débouchons ici sur la justification économique fondamentale du système judiciaire. Comme le souligne si bien Becker: (1968)(1) " c'est habituellement sur la croyance que les autres membres de la société peuvent subir un dommage que se fonde la motivation fondamentale d'interdiction ou de restriction d'une activité. "

Pris sous cet angle, la vente de drogue peut être conçue comme une activité causant des déséconomies externes non compensées car la consommation de drogue apparaît aussi dans la fonction d'utilité de la victime avec un effet négatif, ( détérioration de la santé ) si la victime par exemple, les adolescents, ne reçoivent pas une compensation. Le vendeur de drogue par contre, en maximisant sa propre utilité par l'optimisation de ses bénéfices privés peut donc continuer à s'engager dans cette activité pour un niveau incompatible avec l'optimum de bien être social qui devait tenir compte de la détérioration de la santé subie par la victime.

### PARTIE III : DIFFICULTES DE RESOLUTION DU PROBLEME

#### III.1 FAUT-IL ALLER AUX SOURCES DU BENEFICE ?

Les raisons politiques à elles seules ne sauraient expliquer cette incapacité des états à résoudre le problème de la drogue au niveau de la production. D'une part parce que la drogue a existé de tout temps et que la production renaîtrait sans cesse. Et d'autre part parce qu'elle sert à justifier l'utilisation de drogues légales tels l'alcool, les excitants etc.. qui sont devenus une source de bénéfices pour l'état. Pourtant le désir conscient et mille fois répété de réduire ce problème se trouve ici frustré et si la répression est impossible au niveau de la production et du trafic international, la répression du trafic sauvage, du petit trafic se fera d'autant plus pure et plus dure. La répression des corps policiers à l'égard du fameux trafic des petits vendeurs en est la preuve flagrante. Cette répression s'explique non seulement parce que le trafic international est plus difficile à réprimer mais parce qu'en s'auto fournissant, le drogue échappe à un système de repérage qui s'articule autour du contrôle des prix de revente, du repérage des revendeurs, de la "maîtrise" de la rue. A l'opposé de ce qui se produit lorsqu'on a des filières plus ou moins organisées et régulières, donc repérables, on ne peut plus ici à sa guise tolérer ou réprimer les arrivages en attendant le gros paquet, donc contrôler les revendeurs et leurs clients. Le geste



quotidien, le geste fondateur du travail policier en matière de toxicomanie, ce n'est pas la saisie rarissime d'une grosse quantité de drogue, c'est l'arrestation dans la rue ou à son domicile du petit drogué, la remontée de la filière jusqu'au petit vendeur, la destruction du réseau et l'arrêt de la filière en question parce que les circuits de vente sont cloisonnés. C'est à cette "molécularisation" que répond le trafic des petits vendeurs, obéissant ainsi au raisonnement suivant : puisque la répression s'exerce au niveau des petits vendeurs que nous sommes pratiquement tous en tant que consommateurs, soyons d'encore plus petits vendeurs, de plus petits drogués ; que chacun enfin soit son propre vendeur et la répression n'aura plus aucune raison d'exister.

Mais l'essentiel est que cette répression soit une source de bénéfices fabuleux et qu'il entraîne une économie de marché tout à fait particulière. Et de ce fait il nous faut faire une distinction entre drogues douces et drogues dures car leurs élasticités - prix respectives sont différentes. Certains auteurs tels Jenny et Weber(1977) (10) ont caractérisé le marché des drogues dures par opposition aux drogues douces par la faiblesse de leur élasticité - prix; c'est à dire qu'un doublement du prix de la cocaïne par exemple ne conduira pas à une diminution notable de sa consommation, tandis qu'une hausse dans la même proportion du prix de la marijuana se traduira par une réduction très importante de la demande. Ainsi, à l'origine de cette faiblesse du facteur

élasticité - prix serait le manque, l'addiction du toxicomane. Autrement dit c'est la faiblesse du toxicomane qui serait à la source du bénéfice, les trafiquants manipulant entièrement les prix sans tenir compte des coûts d'achats, de transformation et de transport, se jouant complètement de la loi de l'offre et de la demande.

Toutefois, si l'analyse du facteur élasticité-prix comme mécanisme économique est correcte, l'explication nous paraît inexacte et dangereuse; il est trop facile de renvoyer le toxicomane à sa déchéance physique et de tout expliquer ainsi. Il est clair que le marché de la drogue permet de faire des bénéfices fabuleux. Mais à l'origine de ce bénéfice, ce n'est pas le manque mais plutôt l'interdit et la répression qui introduisent la notion de risque pour les trafiquants et des bénéfices qui doivent compenser la répression judiciaire. Le manque n'est que l'acceptation passive d'une fluctuation de prix liée à la modification permanente des systèmes répressifs, tant en intensité que sur des axes du trafic.

### III.2. - LA LEGALISATION SERAIT-ELLE UNE SOLUTION ?

Qu'arriverait-il si la loi permettait une consommation légale des produits à base de cocaïne comme le sont les cigarettes? Dans cette partie de notre travail, nous nous évertuerons à opposer les drogues "douces" telle la marijuana aux drogues "dures" telle

la cocaïne tout en essayant de dégager les différents comportements d'équilibre suite aux différents changements de prix. Il convient toutefois de faire un rappel essentiel à savoir que la courbe d'indifférence du consommateur peut se déplacer à "l'infini" mais elle est toutefois limitée par la richesse et le revenu de l'individu. Sans ces contraintes de richesse et de revenu, nous pourrions maximiser notre bien être en respectant nos préférences et nos goûts. Les goûts diffèrent selon les individus et les contraintes varient selon les niveaux de revenu et de richesse. De ce fait, nous choisissons les activités qui peuvent nous procurer le revenu le plus élevé que possible ou au moins la combinaison de revenus monétaires et de satisfactions non matérielles.

D'après la science économique, les individus analysent :

- 1) Toutes les possibilités pratiques d'obtenir un revenu légal.
- 2) Le montant du revenu offert par les activités légales.
- 3) Le montant offert par les activités illégales
- 4) La probabilité d'être arrêté s'il choisit l'activité illégale et enfin la peine qu'il purgera s'il se fait prendre dans l'activité illégale.

Après avoir pesé le pour et le contre, l'individu choisit alors l'activité qui lui rapportera les plus gros bénéfices dans un temps relativement court. La notion de temps a toute son importance car l'individu incorpore dans ses prévisions les coûts déficitaires que sont pour lui le fait d'aller en prison s'il est appréhendé. Sous cette hypothèse, le vendeur de drogue est un

individu normal, rationnel et prévoyant dans ses décisions. Pour répéter Becker, (1968) (1) les gens qui oeuvrent dans les activités illégales sont comme nous, des gens normaux et les considérer autrement serait une grave erreur car ils sont rationnels et agissent de façon à maximiser leurs préférences sous des contraintes données. De ce fait l'individu est bien imbu des enjeux car il a incorporé dans ses prévisions les coûts et les bénéfices. S'il n'est pas appréhendé, c'est pour le meilleur. Par contre même s'il devait payer par la prison le coût de son activité illégale, il est encore maître du jeu selon ses propres prévisions. Il convient toutefois de rappeler que pris sous cet angle, l'individu peut surestimer les gains provenant du commerce de la drogue et même sous - estimer les coûts d'être appréhendé.

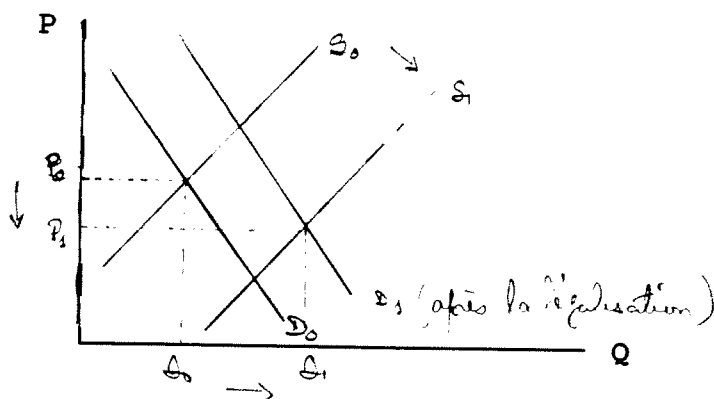
### III.3. - ANALYSE DE L'EQUILIBRE

#### III.3.1. - ANALYSE DE L'EQUILIBRE PARTIEL

L'utilité de la demande et de l'offre ne se limite pas seulement à la détermination du prix d'équilibre. C'est un outil particulièrement intéressant dans le cas d'un éventuel changement de la loi ou des politiques publiques. Sous cette hypothèse nous analyserons le cas d'une drogue vendue dans un marché illicite vs une drogue légalisée soit la marijuana et la cocaïne par exemple.

### III.3.1.1.- CAS DE LA MARIJUANA

Le prix de la marijuana, comme le prix des autres biens est déterminé par la demande et l'offre. L'offre sera comme pour tous les autres biens une fonction à pente positive : à un prix plus élevé, une plus grande quantité sera offerte à la vente. D'un autre coté, si le risque associé à la production et à la vente de marijuana augmente, il en résultera nécessairement une hausse dans les coûts. Mais pour les vendeurs, c'est le prix de vente qui est important alors que pour les consommateurs le prix d'achat n'est qu'une partie du prix qu'ils payent pour le produit car en absence de publicité, de marques de commerce, de " compétitivité ", ils perdent un niveau de qualité qui n'existe que sur les marchés légaux. Tous ces risques constituent le prix implicite d'acheter et de consommer la marijuana. Le prix total sera donc la somme du prix monétaire et du prix implicite.

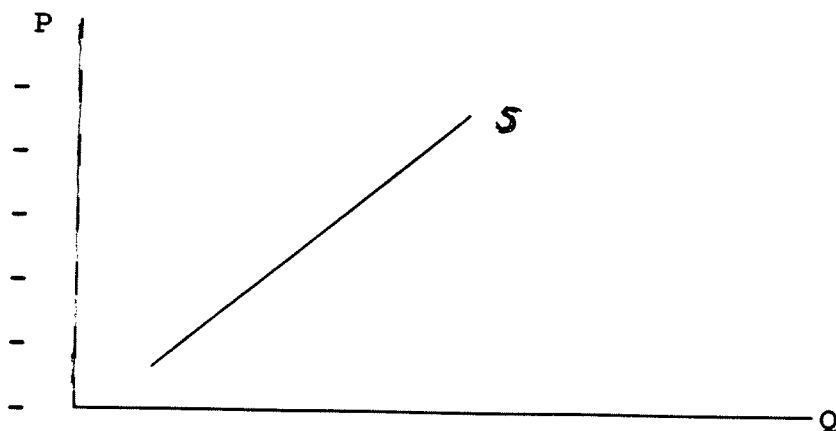


Le schéma ci-dessus illustre le cas d'une analyse statique démontrant une baisse du prix après la légalisation.

### III.3.1.2. - CAS DE LA COCAINE

D'une manière générale, si les vendeurs d'un bien sont motivés par les profits, l'offre du bien reflétera les coûts marginaux de production et de vente du bien. Dans le même ordre d'idées, les gens qui oeuvrent sur les marchés illégaux en particulier les vendeurs de cocaïne n'échappent pas à la logique des profits et des intérêts. Les coûts actuels de transformation et de transport de la cocaïne ne sont qu'une infime partie des coûts de production et de vente de la cocaïne. Le coût d'être appréhendé ou d'être emprisonné constitue la proportion majeure du coût total.

Ainsi la courbe d'offre de la cocaïne est à pente positive, indiquant de ce fait qu'une plus grande quantité peut être vendue à un prix plus élevé et reflète aussi l'augmentation des coûts marginaux. Aussi les vendeurs de cocaïne doivent exploiter toutes les occasions. Il en résulte une augmentation des coûts marginaux ainsi qu'une augmentation de la quantité offerte pour une période de temps donnée.



Qu'en est - il de l'analyse dynamique ?

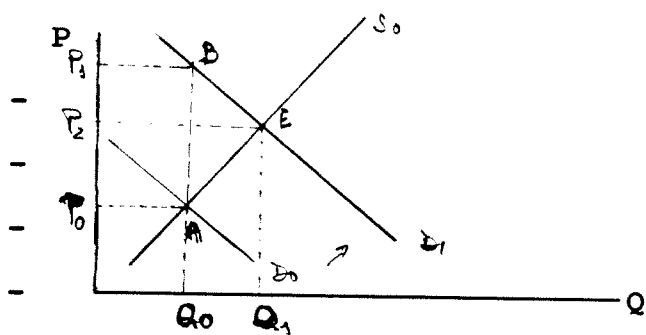
### III.3.2. - ANALYSE DE L'EQUILIBRE DYNAMIQUE

#### III.3.2.1. - CAS DE LA MARIJUANA

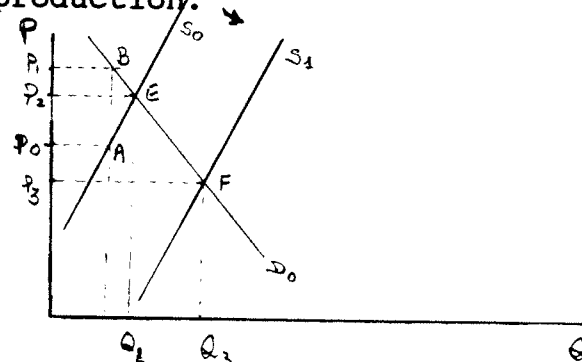
Dans le schéma qui précède nous avons établi un prix d'équilibre  $P_0$  auquel correspond une quantité  $Q_0$  échangée. Or après la légalisation on a un nouveau prix et une nouvelle quantité d'équilibre (  $P_1, Q_1$  ). En regard de l'équilibre avant la légalisation, on peut remarquer que le prix d'équilibre a connu une baisse contrairement à la quantité d'équilibre qui a augmenté.

Que s'est-il passé au fait ? Avant la légalisation, une quantité  $Q_0$  a été échangée chaque jour. Mais après la légalisation, la demande a considérablement augmenté, ce qui a eu pour effet de provoquer un déplacement de la courbe de demande  $D_0 \rightarrow D_1$ . Mais face à ce changement subit de la demande, l'offre ne se réajustera pas rapidement car la préparation, la plantation demandent un certain temps. Alors que l'offre restera inchangée, la quantité offerte elle changera. Initialement, une hausse de la demande doit provoquer une hausse dans les prix. Cette hausse du prix va provoquer une hausse dans la quantité offerte, résultant de l'établissement d'un équilibre de court terme au point E, avec des prix et des quantités d'équilibre (  $P_2 Q_2$  ) (A). Dans un tel marché, le court terme est caractérisé par une période " creuse "

permettant aux producteurs d'augmenter la production en utilisant plus intensément les facilités de production, mais trop courte pour leur permettre d'entrer dans le marché car un tel produit demande un certain temps pour arriver à maturité. De ce fait, graduellement, les producteurs existants vont planter davantage pour inonder le marché. Ceci va provoquer un déplacement de la courbe d'offre ( $S_0 \rightarrow S_1$ )(B). Cette augmentation de l'offre continuera jusqu'à ce qu'il y ait une chute des prix assez substantielle pour gruger les profits et empêcher l'entrée concurrentielle d'autres investisseurs. Aussi pour les producteurs, il est plus profitable de vendre quand le bien est illégal car après la légalisation, les chiffres d'affaires connaissent un déclin substantiel. L'entrée de nouveaux producteurs provoquera une baisse des prix à des plus bas prix de production.



(A)



(B)

Ainsi donc, l'équilibre de long terme se fera au point ( $P_3 Q_3$ ) à un prix plus bas avec une quantité plus élevée. Il y aura aussi une meilleure qualité du produit et des qualités différentes se vendront à différents prix.



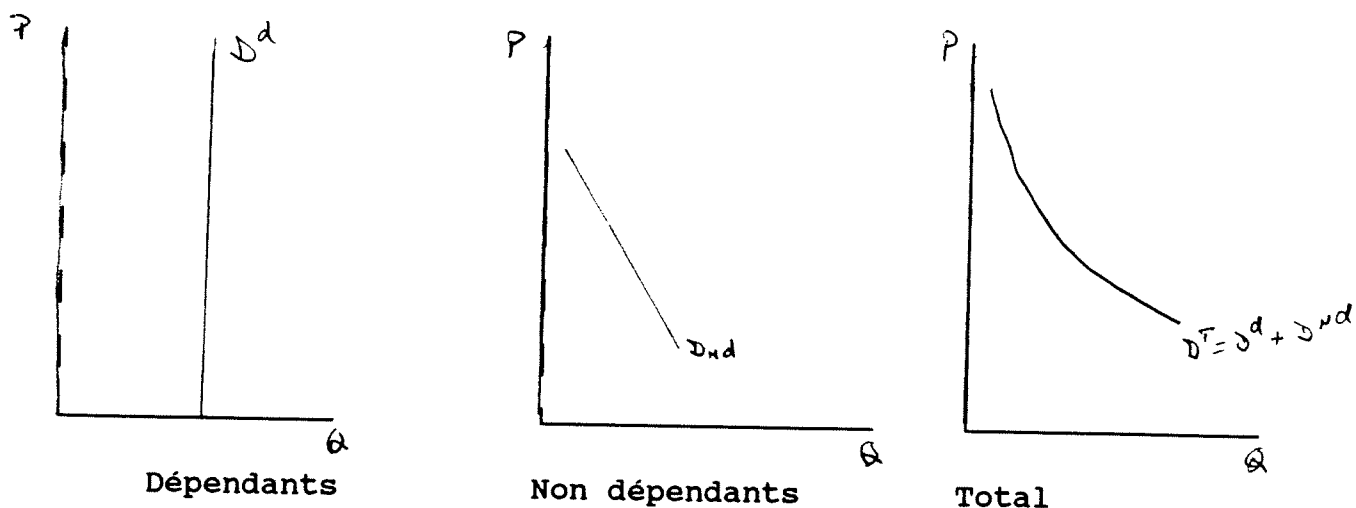
### III.3.2.2.- CAS DE LA COCAINE

La demande de cocaïne par contre est fonction du prix effectif de la cocaïne, du prix des substituts, du goût et des préférences pour l'usage d'une telle drogue ( addiction ) ou d'autres hallucinogènes. Le prix effectif de la cocaïne pour l'utilisateur inclut le prix monétaire, le risque des sanctions légales, le risque de détermination physique ou mentale due à l'incertitude quant à la qualité. La réponse du consommateur face à un changement de prix dépendra largement de la quantité de substituts en termes de prix et de qualité. Pour un individu qui souffre d'une dépendance face à la cocaïne, les substituts sont très limités. De ce fait il n'y a que très peu de substituts à la cocaïne pour les utilisateurs qui en dépendent. A cause de cette dépendance physique et du manque de substituts, les cocaïnomanes réagissent très peu aux changements de prix de la cocaïne. Ceci étant dit, la demande de cocaïne pour les dépendants est fortement inélastique. Ce qui traduit aisément que les changements dans les prix n'auront aucun effet sur la consommation par les dépendants.

Mais en réalité, la demande des dépendants n'est pas parfaitement inélastique car si la cocaïne accusait une baisse des prix, certains drogués choisiraient peut être de prendre des injections à des intervalles plus rapprochés. Ceci est un point important car dans la littérature, plusieurs recommandations se basent sur l'inélasticité de la demande.

Mais en réalité, le marché de la cocaïne n'est pas entièrement composé de dépendants. Il existe aussi des usagers occasionnels et potentiels. Pour ce groupe, l'attrait de la cocaïne est seulement un moyen de vivre un état psychique (high). Ils n'ont pas de besoin physiologique. Ce groupe réagira sans nul doute aux changements de prix de la cocaïne. Ainsi pour ces usagers potentiels, la demande de cocaïne est relativement élastique car pour ces usagers non dépendants, il existe d'autres hallucinogènes substitués capables de conférer les états psychiques recherchés. Ainsi, la demande de cocaïne sera la somme de la demande des non dépendants et des dépendants. Pour les dépendants, un changement dans les prix amènera un changement très faible dans les quantités alors que pour les usagers occasionnels, un changement dans les prix amènera une plus grande réaction dans la quantité consommée. La demande du marché sera alors la somme horizontale des deux demandes pré - citées.

### Courbe de demande de cocaïne



### III.4. - EFFETS DE LA LOI

Les pénalités relatives à la vente, la possession ou l'usage d'un bien a les mêmes effets que de placer une taxe de vente ou d'achat sur ce bien. Lorsque la loi ou les policiers harassent les vendeurs de cocaïne, cela provoque indubitablement des coûts de la même manière qu'une taxe fait augmenter le coût d'offrir un bien ou un service sur le marché. Dans ce ordre d'idées, le montant de la taxe sur les vendeurs de cocaïne équivaut à la sévérité de la peine encourue s'il est appréhendé.

Donc si la loi a les mêmes effets qu'une taxe, on peut donc aisément analyser les effets de la loi en termes d'impact sur l'offre et la demande de cocaïne. Dans cette perspective, nous allons considérer deux cas essentiels:

- 1) La loi harasse les vendeurs
- 2) La loi harasse les consommateurs

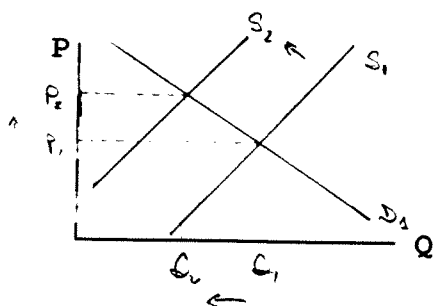
#### III.4.1. - HARASSER LES VENDEURS ?

Soient une offre  $S_1$  et une demande  $D_1$  de cocaïne comme illustrées à la figure suivante. Si la loi harasse les vendeurs, on aura une augmentation des coûts d'offre de cocaïne, ce qui en retour provoquera une baisse de la quantité offerte. D'ou un déplacement vers la gauche de la courbe d'offre soit  $S_1 \rightarrow S_2$ .

Pris sous cet angle, le vendeur peut essayer de faire payer une taxe à l'acheteur à travers une augmentation du prix de vente de la cocaïne. Mais l'important est que la facilité du vendeur à faire augmenter les prix ( placer une taxe ) dépendra fortement de l'élasticité de la demande. Si la demande est relativement élastique, une hausse du prix devrait provoquer une baisse assez substantielle de la quantité vendue.

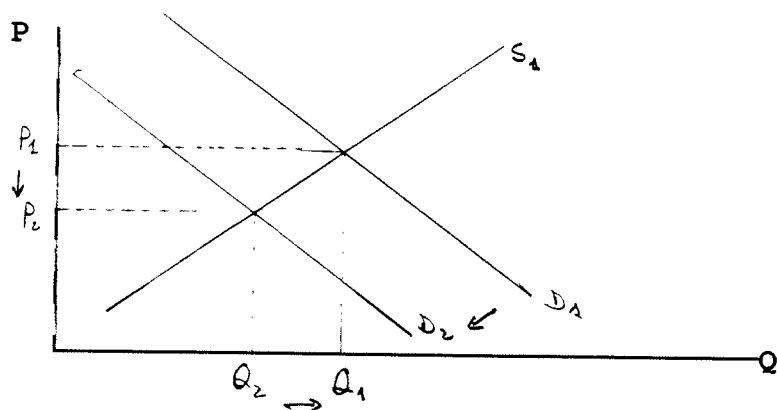
Par contre pour les consommateurs dépendants, (addiction) la demande de cocaïne est très inélastique. Dans ce cas même si le vendeur augmente les prix, la baisse de la demande ne sera pas trop significative. Les vendeurs auront donc intérêt à faire payer la taxe par les narcomanes qui souffrent de l'addiction.

De façon plus précise, lorsque la loi harasse les vendeurs, cela se traduit nettement par une augmentation du prix de la cocaïne et une baisse de la quantité échangée. Mais la différence entre la cocaïne et la marijuana qui peut être considérée comme une drogue douce est que la demande a une partie élastique et une partie inélastique. Si le prix est dans la partie élastique, le montant total dépensé en cocaïne augmentera comme conséquence à la hausse des prix. Par contre, dans la partie inélastique le montant dépensé en cocaïne devrait diminuer suite à une hausse du prix.



### III.4.2. - HARASSER LES ACHETEURS

Par contre lorsque la loi harcasse les consommateurs, cela a pour effet de provoquer une baisse du prix de la cocaïne et des quantités échangées. Comme illustré dans le graphique qui suit, le prix passe de  $P_1 \rightarrow P_2$  et la quantité échangée  $Q_1 \rightarrow Q_2$ . Sous cette hypothèse, les profits réalisés par les vendeurs de cocaïne vont diminuer. De ce fait, lorsque la loi harcasse les consommateurs, cela a pour effet direct de provoquer une baisse du coût social de la cocaïne.



PARTIE IV: TENDANCES DU MARCHÉ ET PERSPECTIVES

IV.1. - TENDANCE DU MARCHÉ POUR LES ANNEES A VENIR

L'offre et la demande de cocaïne sont à la hausse au Canada. On peut s'en procurer de plus en plus partout au pays et la consommation s'étend à tous les groupes socio - économiques. Tandis qu'au cours des années précédentes, la cocaïne se vendait plus fréquemment au gramme, en 1986, on pouvait généralement s'en procurer à l'once. Dans bon nombre de provinces, il était possible d'en acheter en quantités de plusieurs onces ou à la livre.[7](1986) Même si la cocaïne est plus abondante dans les grands centres du Canada, l'offre s'accroît dans plusieurs régions rurales. Dans l'Ile du Prince Edouard, seule province à ne signaler aucune saisie de cocaïne en 1984 et 1985, on a saisi 30 grammes à la fin de 1986. La pureté de la cocaïne vendue au détail en 1986 variait de 20 à 90 %, la moyenne se situant entre 40 et 50 %. La pureté de la cocaïne en vrac, du crack ou de la cocaïne épurée dépassait 90 %, ce qui représente une augmentation par rapport aux niveaux de pureté enregistrés en 1985[7](1986). Par ailleurs, le prix de la cocaïne a baissé presque partout au pays en 1986[7](1986) et est devenue abordable pour les groupes socio - économiques intermédiaires et inférieurs ainsi que pour les adolescents qui n'en avaient pas les moyens de s'en procurer

auparavant. L'augmentation apparente de la cocaïnomanie pourrait s'expliquer par la plus grande abondance de cette drogue au Canada en 1986 et par la diminution des prix.

Toutefois, en 1986 il y a eu 1396 personnes à être accusées d'infractions reliées à la cocaïne, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente, où des accusations avaient été portées contre 1159 personnes. Le nombre de personnes accusées de possession a augmenté de 23 %, passant de 483 à 594 tandis que le nombre de personnes qui ont été accusées de trafic, y compris la possession en vue d'en faire le trafic a augmenté de 20 % passant de 603 en 1985 à 725 en 1986. Le nombre de personnes accusées d'importation a également augmenté de 5 % passant de 73 à 77. Le système de classification des trafiquants de la G R C indique que 1865 trafiquants qui ont fait l'objet d'enquêtes en 1986 sont d'importants trafiquants de cocaïne, ce qui constitue une légère baisse comparativement aux 1942 recensés en 1985.

Nombre de personnes accusées d'infractions relatives à la cocaïne

ACCUSATION	1982	1983	1984	1985	1986
POSSESSION	335	414	494	483	594
TRAFIC	428	509	554	603	725
IMPORTATION	54	107	113	73	77
TOTAL	817	1030	1161	1159	1396

Source:GRC Rapport annuel sur les drogues (1987)

Toutefois, les centres de blanchissage jouent un rôle essentiel dans la régulation du trafic en confinant un semblant de légitimité aux profits illicites.

CENTRES DE BLANCHISSAGE (14)

CONTINENT	PAYS
	\ Vancouver
Amérique du Nord	\ Toronto
	\ Montréal
	\ Iles Turques
Amérique du Sud	\ Venezuela
	\ Panama
	\ Iles Anglo-Normandes
Europe	\ Leichtenstein
	\ Suisse
	\ Luxembourg
	\ Singapour
Asie	\ Hong kong



L'exploitation du marché de la drogue par de grands groupes multinationaux ne devrait pas se poursuivre indéfiniment avec la même frénésie. Toutefois on assiste à une croissance voire même une augmentation de la consommation de cocaïne et des frais de santé pour les toxicomanes.

Les innovations des " passeurs " se font de plus en plus abondants, malgré le renouvellement constant des techniques douanières. En outre, la rentabilité des capitaux avec la flambée des taux d'intérêt du moins au Canada et aux Etats -Unis ayant tendance à s'accélérer, l'exploitation du marché devrait se faire avec une intensité accrue au détriment du consommateur. Il est vrai que les révélations sur les fantastiques engrenages politiques de cette industrie contraignent les grands groupes à un peu plus de pudeur et de discrétion. Aussi cherchent - ils à investir sous d'autres cieux plus cléments, dans d'autres domaines où la rentabilité à court terme semble être assez élevée. Cette diversification se fait en général en direction des secteurs proches ou relativement proches de l'industrie de la drogue comme les ventes d'automobiles de luxe, les maisons de jeux etc... qui servent de couverture.

Le tableau qui suit établit l'évolution des bénéfices provenant de cette activité illégale.

(14)

<u>Agent</u>	<u>Prix</u> <u>à l'unité</u>	<u>Altérations</u>	<u>% cocaine</u>	<u>profit net</u> <u>à l'unité</u>
Importateur	\$ 6000 kg	aucune	80 %	15000 \$
Vendeur en gros	\$ 20000 kg	2	40 %	20000 \$
Vendeur régional	\$ 20000 kg	4	20 %	14500 \$
Vendeur	\$700 l'once	12	6.7 %	1500 \$
Vendeur local	\$ 500 pièce	24	3.3 %	620 \$
Distributeur	\$ 80 le ballot	?	?	45 \$
L'utilisateur	5 à 10 \$ le sac			

Ce qui se traduit par des bénéfices respectifs de 300 % , 100 % , 145 % , 114 % , 124 % , 56 % pour les groupes considérés.

Cette situation marquée à la hausse des bénéfices devrait se maintenir et prouve sans aucun doute que le commerce de la drogue est extrêmement rémunérateur.

Source: (14) Revue Libération (Juin 1977)

#### IV.2. - UN PAYS PARTICULIER : LE PANAMA

Si la Colombie, le Pérou, la Bolivie, le Brésil, le Venezuela, L'Equateur sont recensés au rang des plus importants producteurs des feuilles de coca, il en est un qui de par ses activités dérivées semble rivaliser d'importance avec les plus importants producteurs de coca. Ainsi, le principal rôle de Panama dans le commerce de la cocaïne consiste à servir de pays de transit à la fois pour la cocaïne provenant de l'Amérique du Sud et destinée à l'Amérique du Nord et à l'Europe, et pour les précurseurs chimiques provenant des Etats - Unis et de l'Europe en route vers les laboratoires clandestins de l'Amérique du Sud. Mais le point important est que les trafiquants se sont servis du Panama comme centre de blanchissage des profits de leur commerce illicite.

D'après les informations de la "drug enforcement administration", les trafiquants sud - américains utilisent 129 banques internationales soumises aux lois sur le secret bancaire pour blanchir les profits tirés du trafic de la drogue. Mais la D E A (6) estime que 47 % des banques internationales ont pu survivre grâce à des fonds provenant du marché illégal. Nous avons toutefois cru bon de dresser la provenance de la cocaïne vendue au Canada et les parts de marché respectives de ces pays. (7)

PAYS	PART DE MARCHE
Bolivie -----	20 %
Brésil -----	20 %
Colombie -----	45 %
Pérou -----	15 %
TOTAL -----	100 %

SOURCE: (7) G R C Rapport annuel sur les drogues 1988.

Ainsi, étant donnée la nature très lucrative du trafic des drogues, le traitement et le blanchissage des profits découlant de cette activité constituent une préoccupation importante des réseaux de trafic. L'argent en espèces demeure le mode de paiement le plus populaire puisqu'il ne laisse aucune piste de vérification et se transforme facilement en d'autres marchandises. Toutefois, les grandes quantités d'argent liquide peuvent créer des problèmes car elles attirent l'attention et donnent lieu à des soupçons quant à leur origine.

Les organisations criminelles déploient donc de grands efforts pour blanchir leurs profits afin de les transformer en actifs plus productifs tout en leur donnant un semblant de légitimité. Ainsi, les Etats les plus populaires sont ceux dotés de lois strictes sur le secret bancaire, ce qui brouille énormément les pistes de vérification.

## CONCLUSION

Manipulations, pots de vin, mépris le plus complet pour la santé des consommateurs, évasion des capitaux, tels sont quelques unes des multiples facettes de l'industrie de la drogue. Une solution rapide s'impose donc pour mettre un terme à une situation inadmissible. Il y a de ceux qui pensent qu'on peut réduire la vente avec des lois pénales. Il faut être naïf pour soutenir une pareille thèse car cela ne ferait que réduire l'offre et augmenter les prix et les profits par le phénomène de rareté. Pour d'autres par contre, il faudrait enrayer le problème à la base.

Somme toute, l'efficacité des politiques dépendra uniquement des dépenses directes de prévention. Mais, si le commerce de la drogue est relié à l'inégalité des revenus il y aura toujours une incitation à égaliser les gains indépendamment des considérations éthiques ou du choix d'une fonction de bien - être social. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres d'ailleurs où les concepts clés étaient l'insanité, la déviance, et d'autres postulats de la psychologie et de la psychanalyse, l'analyse économique apporte un élément nouveau, spécifique : le postulat de rationalité. Elle définit de ce fait le comportement du vendeur de drogues et du criminel à l'intérieur d'une théorie générale de comportement.

Quelles avenues s'offrent à nous puisque nous sommes tous concernés en ce tournant du vingt et unième siècle ?

Préconiser la nationalisation des circuits de distribution et de commercialisation tout en gardant le secteur de production aux mains de l'entreprise privée!. Ce système ne saurait être efficace et relèverait de la fantaisie. Ne pas s'attaquer aux causes profondes, c'est s'exposer à des rechutes constantes. Nationaliser les secteurs de distribution et de commercialisation de la cocaïne sans toucher à la production relève de l'inutile surtout dans un contexte économique et politique dominé par la corruption et les pots de vin.

Pour mettre fin à la course aux profits, il ne semble y avoir qu'une solution réellement efficace : la légalisation et la nationalisation de l'ensemble de l'industrie de la drogue, de la production à la consommation.

Mais la nationalisation comme d'aucuns le prétendent serait - elle vraiment efficace?

On pourrait se contenter de répondre par l'affirmative. Mais ce n'est pas suffisant car la nationalisation ne doit pas être considérée comme une incantation ou une panacée, mais comme un moyen efficace de résoudre les nombreux problèmes soulevés par la perspective du profit illicite. Avant tout, la nationalisation a l'avantage essentiel de renverser la logique du profit sans autres considérations. Sous un autre volet, la nationalisation introduit la notion de service public. De ce fait, la santé de la population deviendra donc la seule préoccupation des ministères concernés.

Toutes les fluctuations de prix seront de ce fait éliminées. Somme toute, les économies susceptibles d'être obtenues à partir de la nationalisation sont donc considérables. Mais la nationalisation de l'industrie de la drogue n'est pas pour demain car elle soulève l'épineux problème des structures à mettre en place. Toutefois, doté de moyens importants, l'Etat mènerait une politique dynamique sur le plan international. D'un point de vue économique, l'industrie étatisée fournira à la médecine un rayon de recherche plus grand qui sera au bénéfice du client.

Supprimez l'interdit, vous supprimerez le trafic, c'est ce que nous aurions tendance à dire, non pour faire l'apologie de la drogue ou pour préconiser sa libéralisation complète, mais pour restituer par contre une autre démarche qui aurait comme point de départ non le drogué comme individu, mais plutôt la drogue comme phénomène socio-économique particulier. En étatisant l'industrie de la drogue et en s'appuyant sur une vaste campagne d'information, l'Etat aurait un plus grand contrôle sur la qualité responsable des morts par overdose. En fin de compte il ne s'agit pas de proposer la circulation légale de la cocaïne mais de dire qu'en prenant les drogués et les coûts d'hospitalisation qu'ils entraînent comme point de départ, on occulte complètement les mécanismes socio-économiques qui sont la raison d'être de cette industrie.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 - BECKER : "Crime and punishment :an economic approach ".  
Journal of political Economy. (1968) ,169-217.
- 2 - BECKER , LANCASTER : "A new approach to consumer theory"  
Journal of political Economy. (1966).132-157.
- 3 - BECKER & EHRLICH.: "Market insurance , self insurance and self  
protection". Journal of political economy,  
(aout 1972),623-648.
- 4 - BOMBET,A. : "Le coût du crime en France" (1970),9,599 - 651  
Annales Internationales de criminologie.
- 5 \_ D.C.S :HOLAHAN : Narcotic treatment administration program.  
Wash. (1986).
- 6 - D.E.A : Drug Enforcement Administration .Wash .(1986).
- 7 - GENDARMERIE ROYALE DU CANADA : " Rapport annuel sur les  
drogues", (1986 - 1987 - 1988).
- 8 - HELLMAN.D : " The economic of crime" New - York, (1980).
- 9 - HANN : "crime and the cost of crime :an economic approach".  
Journal of of reseach in crime, 9 (1972), 12-30.
- 10 - JENNY & WEBER : Monde de l'economie (10 mai 1977).
- 11 - JOSUA , : coûts privés et sociaux . P.U.F. 1968.
- 12 - MARTIN, : " Le coût du crime, problèmes de recherche".  
International review of criminal policy U.N 23, (1965), 57-59
- 13 - OASHI : International Economic Review 24 (Feb 1983)
- 14 - REVUE LIBERATION (Juin 1977)



- 15 - STIEGLER , : "The optimum enforcement of laws". Journal of political economy, 78, (1970),
- 16 - N.I.D.A.: "Measures for drug abuses treatment program", 2, (1973), 13.
- 17 - WHITE .A & SIMON. P : Beating the system : The underground economy (1982).

OUVRAGES GENERAUX CONSULTES

- a) KAPLAN. J & KESSLER.D : The economics of narcotics. Selected Readings (1976) 212 - 239.
- b) KUNNERS. R :The North American Cocaine Empire
- c) LAMOUR. C & LAMBERTI. M :(1974) The International Connection.
- d) PHILADELPHIA RESEARCH PAPERS No 24 (Juin 1977) " The optimal control of cocaine empire"
- e) WHITE.& LUKSETICH : Crime and Public Policy (economic approach) (1982) 234 - 282.